

Synthèse

Objet de l'appel à projets

Les plates-formes locales de rénovation de l'habitat visent à faciliter et/ou accompagner le passage à l'acte du propriétaire en :

- **simplifiant et unifiant** les processus au sein d'un « service intégré de la rénovation de l'habitat » : des parcours de services coordonnés et adaptés aux situations particulières, portant à la fois sur les volets technique, administratif et financier et s'étendant de l'amont à l'aval du projet seront proposés aux particuliers
- **mobilisant les professionnels** et en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation énergétique de l'habitat privé (développement d'une maîtrise d'œuvre ciblant cette clientèle, groupement d'entreprises, formations visant à obtenir le signe de qualité RGE ...)
- **développant une animation et une gouvernance** qui intègrent au mieux les initiatives existantes sur le territoire, associent l'ensemble des parties concernées et les fédèrent autour d'objectifs partagés
- **mobilisant les organismes bancaires** et autres mécanismes de marché (Certificat d'Economie d'Énergie, ...) pour mettre en avant les financements de droit communs existant et identifier de nouveaux outils financiers.

Modalités financières

Dépenses éligibles : **animation (chargé de mission, animateur, conseiller, ...) communication**

Taux d'aide ADEME : Montant de la subvention (pour les 3 ans) :

- **part forfaitaire** : **135 000 €** (collectivité de moins de 100 000 habitants) ou **270 000 €** (collectivité de plus de 100 000 habitants) plafonné en fonction du plan de financement de l'opération

- **part variable** : proportionnelle à l'atteinte d'un objectif sur 3 ans : (50€/logement rénové), l'atteinte d'un minimum de 60% des objectifs est nécessaire afin d'obtenir le solde de la part variable.

Le montant total de l'aide est plafonné à 450 000 €.

Les aides seront attribuées dans la limite des crédits disponibles et selon les systèmes d'aide en vigueur et sous réserve de disposer d'un dossier complet.

Structures et projets éligibles

Sont notamment éligibles les maîtres d'ouvrages suivants :

- **les collectivités locales** (EPCI, territoires de projets, le cas échéant départements en milieu rural)
- **les associations** comme l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), ou **tout acteur impliqué dans des partenariats public/privé mandatée par une ou plusieurs collectivités.**

Calendrier

Date limite de dépôt du dossier : **1 juin 2017**

Plus d'info

Appel à projets complet et dossier de candidature à télécharger sur :

www.alsace-ademe.fr

www.champagne-ardenne.ademe.fr

www.lorraine.ademe.fr

Contacts

- Départements 08, 10, 51, 52

Yann CARBAIN

03 23 69 58 44 – yann.carbain@ademe.fr

- Départements 54, 55, 57, 88

Christophe BAREL

03 87 20 02 99— christophe.barel@ademe.fr

- Départements 67, 68

Eric GASPARD

03 88 15 58 92 – eric.gaspard@ademe.fr